

DÉCRYPTAGE

Lieux de culte : quand la culture vient au secours d'un patrimoine délaissé

Coûteux, le patrimoine l'est de plus en plus, mais des solutions voient le jour en France pour allier culturel, culturel et touristique. Une problématique qui concerne majoritairement, pour des raisons historiques, les édifices catholiques.

PAR STÉPHANIE PLODA



En Champagne, à une demi heure d'Épernay, une ancienne abbaye cistercienne fondée en 1142 par Bernard de Clairvaux, classée en partie monument historique, est à vendre pour 1,8 million d'euros. À 15 minutes de Poitiers, une église du XIX^e siècle est proposée pour 950 000 euros, et dans le Val de Loire une autre, du XVII^e cette fois, pour 100 000 euros. Voici quelques unes des rares petites annonces publiées sur le [site de Patrice Besse](#), un agent immobilier très attentif à la destination future des lieux de culte. Claire Danieli, responsable du recensement à l'[Observatoire du patrimoine religieux](#) (OPR), rappelle que l'homme d'affaires « s'est opposé il y a dix ans à ce qu'une chapelle à Etretat soit rachetée par des Belges qui voulaient en faire une baraque à frites. Elle a pu être acquise par le Conservatoire régional du littoral » – qui en a fait un lieu culturel et touristique. « Ces petites églises rachetées par des particuliers sont souvent transformées en galeries d'art ou espaces culturels », poursuit Claire Danieli, qui observe que pour éviter des incompréhensions et oppositions,

« il faut que cela soit en dialogue avec les populations, le propriétaire de l'édifice (souvent la commune) et l'affectataire (le diocèse) ». La responsable de l'OPR souligne par ailleurs qu'« une commune n'a pas le droit de vendre si les lieux ne sont pas désacralisés. Il faut d'abord que le maire prouve qu'il n'y a pas eu de culte depuis au moins six mois, ou que le lieu est en péril. L'élu adresse alors une demande au préfet, qui à son tour demande à l'évêque. Alors seulement, il n'y a plus d'affectation culturelle et une cérémonie de désacralisation a lieu ».

Mot d'ordre : respect

Pour éviter tout dérapage, une clause établie par le diocèse stipule que la transformation doit être respectueuse. Mais elle ne peut être invoquée lors de reventes futures. À Angers, la transformation par l'ancien footballeur Steve Savidan d'une ancienne chapelle en boîte de nuit, le K9 (rebaptisée par la suite La Chapelle), avait choqué. Mais ces cas sont rares et la plupart des lieux de culte deviennent plutôt des espaces d'exposition et de culture – telles les abbayes de Maubuisson



Ci-dessus : La discothèque La Chapelle (anciennement le K9) à Angers.

À droite en haut : La chapelle des Trois-Marie à Vitré. © LinkedIn / Mathilde Papillon.

À droite en bas : L'Espace Diderot à Rezé, ex-église Saint-André. © OPR.

et de Royaumont ou la synagogue de Delme –, ou des médiathèques, comme l'Espace Diderot à Rezé, ex-église Saint-André en béton, métamorphosée par l'architecte Massimiliano Fuksas en 1991. Les métiers d'art y sont de plus en plus associés, de manière institutionnelle (comme à l'église Saint-Cyr du Vaudreuil qui a muté en un pôle régional des métiers d'art, ou au Sacré-Cœur de Reims, devenu lieu de création et de valorisation des savoir-faire des vitraillistes), ou à titre privé : à Vitré, la chapelle des Trois-Marie a été achetée pour 21 000 euros par la restauratrice de tableaux Mathilde Papillon, qui en a fait son atelier en 2024.

La synagogue de Delme. © Wikimedia Commons.



Des espaces religieux non consacrés

Selon les données 2024 du Bureau central des cultes, dépendant du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, la France recense 42 000 lieux de culte catholiques (dont 2 000 construits après la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, et donc propriété de l'Église catholique), 4 000 protestants, 2 700 musulmans, 800 juifs, 400 bouddhistes et 320 orthodoxes. La problématique de la réaffectation touche donc plus le patrimoine catholique, qui représente 90 % du total. Mais la baisse de fréquentation de ces lieux touche des cultes qui ont des notions différentes du sacré.

Ci-dessous : La synagogue de Benfeld.
BRINGARD Denis / themis.fr

Ci-contre : Un concert à l'église Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre.
© Nicolas Maufica.



Vers des usages compatibles

Aujourd'hui, une nouvelle approche est portée par les différents acteurs, qui est de privilégier des « usages compatibles ». « Nous avons travaillé avec l'ensemble des cultes et nous sommes mis d'accord avec l'expression "usages compatibles", après une phase intermédiaire avec "usages partagés", mais celle-ci est ambiguë car elle peut évoquer un partage physique, avec une affectation partielle à telle activité », confie Bertrand de Feydeau, vice-président de la Fondation du patrimoine. Il poursuit : « Nous favorisons des usages compatibles avec l'esprit du lieu, qui reste dédié au culte, toujours en accord avec au moins deux parties prenantes : le plus souvent la collectivité locale et l'affectataire qui a autorité sur son usage. »

Les lauréats du prix Sésame, créé en 2022 par la Fondation du patrimoine, en donnent quelques exemples. L'église Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre conserve un usage uniquement cultuel d'octobre à fin mars, et devient un lieu d'exposition dédié au vitrail d'avril à octobre. La synagogue de Benfeld associe art contemporain et musique, et héberge un centre linguistique hébraïque. Quant à l'église Saint-Joseph de Villefranche-de-Rouergue, elle a pu rouvrir en 2019, 30 ans après sa fermeture, en accueillant une association qui expose 120 santons et automates dans sa nef.

Ainsi, les temples protestants et les synagogues juives sont des édifices religieux non consacrés : leur changement de fonction est donc moins complexe.

« À Houlgate, un temple protestant a été transformé en 2024 en logements, sans que cela ne pose problème à la communauté », partage Claire Danieli. À l'inverse, l'augmentation régulière du nombre de fidèles musulmans en France (selon l'INSEE) impose la nécessité de nouveaux lieux de culte : au Creusot, un ancien foyer polonais a été racheté début 2025 par l'association musulmane locale pour devenir une mosquée.